

Le 27 août 2025

Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)
40, rue Temperance, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5H 0B4
memberpolicymailbox@ciro.ca

Négociations et marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3S8
TradingandMarkets@osc.gov.on.ca

Réglementation des marchés financiers
Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique
C. P. 10142, Pacific Centre
701, rue West Georgia
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
CMRdistributionofSROdocuments@bcsc.bc.ca

Objet : Restitution – Modifications proposées aux règles relatives aux courtiers en fonds communs de placement

FAIR Canada a le plaisir de faire part de ses commentaires en réponse à la consultation susmentionnée.

FAIR Canada est un organisme national, indépendant et sans but lucratif reconnu pour ses commentaires indépendants et réfléchis sur les questions de politique publique. Nous nous consacrons à promouvoir les droits des investisseurs et des consommateurs financiers au Canada par l'entremise de :

- Soumissions de politiques informées aux gouvernements et aux organismes de réglementation
- Recherche pertinente axée sur les investisseurs particuliers
- Sensibilisation, collaboration et éducation du public
- Identification proactive des problèmes émergents.¹

Nous soutenons fermement la proposition de prévoir explicitement la restitution dans les règles relatives aux courtiers en fonds communs de placement, afin de les harmoniser avec celles régissant les courtiers en valeurs mobilières et les sociétés de courtage partiellement consolidées. Cette modification apportera davantage de clarté et de prévisibilité aux courtiers en

¹ Visitez le [site https://faircanada.ca/fr/](https://faircanada.ca/fr/) pour en savoir plus.

fonds communs de placement et à leurs personnes autorisées. Elle garantira également que les comités d'audience de l'OCRI ont clairement le pouvoir d'ordonner la restitution comme sanction distincte. Il est essentiel d'harmoniser ces règles pour renforcer l'application de la loi et la confiance du public dans le marché financier canadien.

Nous soutenons également le projet de l'OCRI de mettre en œuvre ces modifications en 2026 plutôt que d'attendre le règlement consolidé. Cette démarche témoigne de la réactivité de l'OCRI face aux commentaires des parties prenantes et de son engagement à apporter des améliorations ponctuelles aux investisseurs. L'étude d'impact et le processus de consultation témoignent d'une démarche réfléchie et transparente en matière de modification réglementaire.

Nous estimons que le fait d'autoriser la distribution des fonds restitués aux investisseurs lésés est dans l'intérêt public et permettra d'obtenir des résultats plus équitables pour les investisseurs particuliers. Nous encourageons l'OCRI à poursuivre sa collaboration avec les parties prenantes et à veiller à la mise en œuvre pratique des nouvelles règles. Il nous tarde de continuer à travailler ensemble pour garantir que le système réglementaire évolue de manière à servir au mieux les intérêts des investisseurs et du public. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter plus en détail ou pour nous faire part de vos commentaires à mesure que cette initiative progresse.

Nous vous remercions d'avoir pris en compte nos commentaires.

Nous afficherons notre soumission sur le site Web de FAIR Canada et n'avons aucune objection à ce que l'OCRI ou les organismes de réglementation la publient sur leurs sites Web.

Cordialement,



Jean-Paul Bureaud
Président, chef de la direction et directeur général
FAIR Canada | Fondation canadienne pour la promotion des droits des investisseurs